

## Conclusion

---

Dans ce livre, j'ai prouvé que c'est l'enseignement infaillible de l'Église catholique, et par conséquent le véritable enseignement de Jésus-Christ, que seuls ceux qui meurent catholiques baptisés peuvent être sauvés. Quiconque refuse d'accepter cet enseignement n'est pas catholique. Le fait que la majeure partie du monde refuse d'accepter cet enseignement ne doit pas nous décourager. Ceci avait été prédit et Dieu est toujours avec Son Église, bien que celle-ci soit maintenant réduite à un petit reste de fidèles catholiques.

P. W. Jurgens : « À un certain moment dans l'histoire de l'Église, seulement quelques années avant la prêche de Grégoire [Naziance] (380 A. D.), le nombre d'évêques catholiques en possession de sièges, par opposition aux évêques ariens en possession de sièges, n'était peut-être pas plus grand que quelque chose entre 1% et 3% du total. **Que la doctrine eût été déterminée par la popularité, nous serions tous aujourd'hui des négateurs du Christ et des opposants de l'Esprit-Saint.** » <sup>[1]</sup>

P. W. Jurgens : « À l'époque de l'Empereur Valens (4e siècle), Basile était pratiquement le seul évêque orthodoxe de tout l'Orient qui réussit à conserver la charge de son siège... Si l'homme moderne n'y voit pas d'importance, une connaissance de l'histoire de l'arianisme devrait du moins démontrer que l'Église catholique ne tient aucun compte de la popularité et du nombre dans l'élaboration et le maintien de la doctrine : ou alors il y a longtemps que nous aurions dû abandonner Basile et Hilaire et Athanase et Libère et Ossius, et tirer notre nom d'après Arius. » <sup>[2]</sup>

Si au 4<sup>e</sup> siècle, l'hérésie arienne était si répandue qu'approximativement 1% des évêques juridictionnels restèrent catholiques et que 99% devinrent ariens ; et qu'il est prédit que la Grande Apostasie précédant la Seconde Venue du Christ sera pire encore — la pire apostasie de tous les temps (2 The. 2) — alors on ne devrait pas être incrédule en constatant qu'il n'y a quasiment pas de prêtres authentiquement « catholiques » dans le monde aujourd'hui qui croient à la vraie signification du dogme *Hors de l'Église pas de salut* et à la nécessité du sacrement du baptême.

Luc 18 :8 - « Mais quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ? »

Nous devons nous lever pour la défense de cette foi et la préserver sans tâche. Nous devons informer par charité ces non-catholiques que Dieu met sur notre chemin afin qu'ils embrassent la foi catholique — la foi catholique traditionnelle et historique — s'ils veulent être sauvés. Et nous devons dire à ceux qui professent être catholiques, mais qui ne croient pas en ces dogmes, à quel point ils sont dans l'erreur, de sorte qu'ils puissent se corriger.

Nous croyons en ce dogme uniquement parce que c'est la vérité de Jésus-Christ. Et parce que nous aimons les non-catholiques et avons un réel souci pour leur bonheur éternel, nous leur disons en vrais amis qu'ils ne peuvent pas obtenir le bonheur éternel excepté dans l'Église catholique (l'Église catholique traditionnelle, pas la secte Vatican II/*Novus Ordo*).

Luc 12 :4-5 : « [Jésus dit] Je vous dis, à vous qui êtes mes amis : **Ne craignez pas ceux qui tuent le corps** et qui, après cela, ne peuvent rien faire de plus. Je vous montrerai qui vous devez craindre. Craignez celui qui, après avoir tué, a le pouvoir de jeter dans la géhenne ; oui, je vous le dis, c'est lui que vous devez craindre. »

Enfin, on ne doit absolument pas compromettre sa foi. On ne peut pas soutenir financièrement un prêtre qui ne croit pas que seuls des catholiques baptisés peuvent être sauvés — ce qui inclut presque chaque prêtre aujourd'hui. **On ne peut pas soutenir financièrement un prêtre qui accepte le baptême du désir ou l'hérésie du salut pour l' « ignorant invincible.** » On ne peut pas rejoindre ou s'affilier avec une quelconque société religieuse qui ne préserve pas et ne défend pas publiquement ce dogme et tous les enseignements de l'Église.

Un catholique ne doit pas assister à des enterrements de non-catholiques décédés puisque ceci implique que des non-catholiques peuvent être sauvés, ce qui est hérésie. Un catholique ne doit pas non plus assister aux enterrements de « catholiques » connus pour avoir nié ce dogme ou connus pour avoir soutenu obstinément ceux qui le niaient. De plus, un catholique ne doit pas assister aux mariages de non-catholiques ou de membres du *Novus Ordo*, puisque c'est un scandale et cela donne l'impression aux non-catholiques que vous les approuvez là où ils sont. Un catholique ne doit pas non plus assister au mariage d'une personne prétendant être « catholique traditionnel » mais qui soutient pourtant obstinément les positions hérétiques ou les groupes hérétiques exposés dans ce livre. Agir ainsi serait un scandale et un compromis pour la foi.

Le Jour du Jugement, Dieu séparera ceux qui auront préservé la vraie foi et l'état de grâce de ceux qui ne l'auront pas fait. Ceux qui auront souillé cette foi devront s'aligner avec les réprouvés. Donc ceux qui, au courant de ces faits, continuent malgré tout de soutenir financièrement, même de la plus légère manière, les groupes croyant au baptême de désir ou au salut pour l' « ignorant invincible, » ou qui renient tout autre enseignement de l'Église, peuvent s'attendre le Jour du Jugement Dernier à s'aligner du côté des réprouvés ayant souillé la foi.

L'Église enseigne que dans une nécessité telle que celle que nous connaissons actuellement, on peut recevoir les sacrements d'un prêtre validement ordonné tenant une position hérétique (si le prêtre ne prêche pas notoirement ou n'impose pas cette hérésie), mais on ne doit pas le soutenir financièrement ou compromettre la foi. *Mettre l'argent dans le panier de quête* d'un prêtre ou d'un groupe qui ne défend pas la foi, c'est renier la foi. Leur donner des dons c'est renier la foi. Évidemment, la foi catholique ne nous interdit pas d'acheter des livres catholiques (etc.) d'un groupe qui peut être hérétique, mais on ne doit pas faire des dons à un tel groupe ni faire célébrer une Messe. S'il faut arriver au stade de compromettre la foi ou d'être présent à la Messe et recevoir la Communion, alors on doit arrêter d'assister à la Messe et recevoir la Communion, parce qu'on peut être sauvé sans assister la Messe et recevoir la Communion, surtout en cas de nécessité ; mais on ne peut absolument pas être sauvé sans la vraie foi.

Apo. 2 :10 - « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie. »

Apo. 14 :12 - « Ici est la patience des saints qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus. »

Apo. 3 :11 - « Je viens bientôt. Retiens ce que tu as, afin que personne ne prenne ta couronne. »

## **Appendice — La forme du Baptême et la profession de foi pour les convertis à la foi catholique**

Vous trouverez toutes les informations relatives aux étapes de conversion à la foi catholique traditionnelle à cette adresse :

<http://www.vaticancatholique.com/etapes-conversion/>

La forme du Baptême est : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

S'il y a des doutes au sujet de la validité de votre Baptême, la forme conditionnelle du Baptême est : « *Si tu es baptisé, je ne te baptise pas à nouveau, mais si tu n'es pas encore baptisé [versez l'eau sur la tête en vous assurant qu'elle touche la peau], je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* »

Puisqu'il n'y a quasiment aucun prêtre vraiment catholique dans tout le pays, vous pouvez demander à un ami catholique de vous administrer le Baptême conditionnel, et vous pouvez vous-même administrer le Baptême à vos propres enfants.

Pape Eugène IV, concile de Florence, « Exultate Deo, » 1439 : « ... mais en cas de nécessité, ce n'est pas seulement un prêtre ou un diacre, mais même un laïc ou une femme, bien plus un païen et un hérétique qui peut baptiser, pourvu qu'il respecte la forme de l'Église et ait l'intention de faire ce que fait l'Église. » <sup>[3]</sup>

## Profession de la foi catholique

*Promulgué solennellement par le Pape Pie IV et le concile de Trente* <sup>[4]</sup>

Ceux qui veulent se convertir à la foi catholique devront réciter la profession de foi pour les convertis ci-dessous, et devront être baptisés (s'ils ne le sont pas déjà). S'il y a une secte spécifique à laquelle vous avez appartenu, ajoutez à la fin que vous rejetez également cette secte hérétique.

Vous trouverez cette profession de foi à l'adresse :

<http://www.vaticancatholique.com/profession-de-foi-catholique/>

- Moi, N. [dites votre nom], je crois et je professe d'une foi ferme tous et chacun des articles contenus dans le symbole de foi (de Constantinople) dont se sert l'Église romaine, c'est-à-dire :
- Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles ;
- et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, engendré du Père avant tous les siècles, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait ;
- qui pour nous, les hommes, et pour notre salut, est descendu des cieux, par le Saint-Esprit s'est incarné de la Vierge Marie, et s'est fait homme ;

- il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate ; a souffert ; a été enseveli,
- est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures, est monté aux cieux ;
- il siège à la droite du Père et il reviendra en gloire juger les vivants et les morts ; son Règne n'aura pas de fin ;
- et en l'Esprit Saint, le Seigneur, qui vivifie ; qui procède du Père et du Fils ; qui avec le Père et le Fils est conjointement adoré et glorifié ; qui a parlé par les prophètes.
- Et en une Église sainte, catholique et apostolique.
- Nous confessons un baptême pour la rémission des péchés. Nous attendons la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Amen.
- J'accepte et j'embrasse très fermement les traditions apostoliques et celles de l'Église, et toutes les autres observances et constitutions de cette même Église.
- De même j'accepte l'Écriture sainte, suivant le sens qu'a tenu et que tient notre Mère l'Église, à qui il appartient de juger du véritable sens et de l'interprétation des saintes Écritures. Je n'accepterai et je n'interpréterai jamais l'Écriture que selon le consentement unanime des Pères.
- Je professe aussi qu'il y a, véritablement et à proprement parler, sept sacrements de la Loi nouvelle, institués par notre Seigneur Jésus Christ et nécessaires pour le salut du genre humain, bien que tous ne le soient pas pour chacun :
- le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême onction, l'ordre et le mariage. Ils confèrent la grâce et, parmi eux, le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent être réitérés sans sacrilège.
- Je reçois et j'accepte aussi les rites reçus et approuvés de l'Église catholique dans l'administration solennelle desdits sacrements.
- J'embrasse et je reçois tous et chacun des articles qui ont été définis et déclarés au saint concile de Trente sur le péché originel et la justification.
- Je professe également qu'à la messe est offert à Dieu un sacrifice véritable, proprement dit, propitiatoire pour les vivants et les morts, et que, dans le très saint sacrement de l'eucharistie, se trouvent vraiment, réellement et substantiellement le Corps et le Sang, conjointement avec l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus Christ, et qu'un changement s'accomplit, de toute la substance du pain en son Corps et de toute la substance du vin en son Sang, changement que l'Église catholique appelle transsubstantiation.
- J'affirme aussi que, sous une seule des espèces, c'est le Christ tout entier et complet et le véritable sacrement qu'on reçoit.
- Je tiens sans défaillance qu'il y a un purgatoire et que les âmes qui y sont retenues sont aidées par les intercessions des fidèles.

- Et également que les saints qui règnent conjointement avec le Christ doivent être vénérés et invoqués ; qu'ils offrent pour nous des prières à Dieu et que leurs reliques doivent être vénérées.
- Je déclare fermement qu'on peut avoir et garder les images du Christ et de la Mère de Dieu toujours vierge, ainsi que celles des autres saints, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus.
- J'affirme aussi que le pouvoir des indulgences a été laissé par le Christ dans l'Église, et que leur usage est très salutaire au peuple chrétien.
- Je reconnais la sainte, catholique et apostolique Église romaine comme la Mère et la maîtresse de toutes les Églises.
- Je reçois et je professe sans en douter tout ce qui, par les saints canons et par les conciles œcuméniques, principalement par le saint concile de Trente et par le concile œcuménique du Vatican, a été transmis, défini et déclaré (spécialement sur le primat du pontife romain et son magistère infaillible).
- **En même temps, je condamne, je rejette et j'anathématise également tout ce qui leur est contraire et toute espèce d'hérésie condamnée, rejetée et anathématisée par l'Église.**
- Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de plein gré et que je tiens sincèrement, moi, N. [dites votre nom], je promets, je prends l'engagement, et je jure de la garder et de la confesser, Dieu aidant, entière et inviolée, très fidèlement jusqu'à mon dernier soupir, et de prendre soin, autant que je le pourrai, qu'elle soit tenue, enseignée et prêchée par ceux qui dépendent de moi ou par ceux sur qui ma charge me demandera de veiller. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints évangiles.

## Le Credo des Apôtres

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre ; et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur ; qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie ; a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli ; est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité d'entre les morts ; est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant ; d'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit ; à la sainte Église catholique, à la communion des saints ; à la rémission des péchés ; à la résurrection de la chair ; à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

**Il est autorisé de reproduire ce livre ou de citer des parties de celui-ci à condition de donner la source et le nom de l'auteur.**

**Copyright © 2014 Most Holy Family Monastery / Monastère de la Très Sainte Famille**

**Most Holy Family Monastery**

**4425 Schneider Rd.**

**Fillmore, NY 14735**

**(800) 275-1126**

**(585) 567-4433**

**English : [www.vaticancatholic.com](http://www.vaticancatholic.com)**

**Français : [www.vaticancatholique.com](http://www.vaticancatholique.com)**

**Español : [www.vaticanocattolico.com](http://www.vaticanocattolico.com)**

**Italiano : [www.vaticanocattolico.com](http://www.vaticanocattolico.com)**

**Português : [www.igrejacatolica.pt](http://www.igrejacatolica.pt)**

**Română : [www.bisericacatolica.org](http://www.bisericacatolica.org)**

## Notes

<sup>[1]</sup>*The Faith of the Early Fathers*, Vol. 2, p. 39.

<sup>[2]</sup>*The Faith of the Early Fathers*, Vol. 2, p. 3.

<sup>[3]</sup>*Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 1315.

<sup>[4]</sup>*Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-2, pp. 1631, 1633.  
*Denzinger*, Éd. du Cerf, nn° 1862-1870.